

générale très compliquée, très savante et, parfois, très exigeante.

Sans doute, un certain groupement de forces dans le but de promouvoir ou de défendre certains intérêts communs est une bonne et excellente chose, mais ne va-t-on pas trop loin dans cette voie, ne tombe-t-on pas ici dans un véritable abus?

Trop souvent, sous prétexte d'aider les associations locales à se fonder ou à se développer, on absorbe toute leur vie propre et on les empêche de travailler avec des moyens locaux à satisfaire des besoins propres à tel endroit. Parce que tel moyen peut utilement être employé ici, cela ne veut pas dire du tout qu'il soit utile de l'employer ailleurs. Les conditions d'hommes, de lieux, d'éducation, etc., sont extrêmement variables; les moyens à employer doivent donc l'être aussi. Groupons-nous, c'est bien, mais n'abusons pas.

Notons en passant, que la Sainte Eglise a vu le danger et que, inspirée du Saint-Esprit, et préparant peut-être une époque future plus troublée, elle tend à décentraliser de plus en plus ses pouvoirs accessoires. A bien examiner le nouveau code de Droit Canon, ils sont de plus en plus nombreux les cas de recours aux dignitaires locaux, évêques, curés, etc.

VI.—L'INGERENCE DE L'ETAT

L'organisation de l'Etat se faisant de plus en plus socialiste, nous sommes obligés de constater combien l'Etat aime à fourrer son nez partout et à être de plus en plus le " Dieu-Etat ".